



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08/11/2022

QUORUM :

Le Conseil commence à ...17h40.....en présence de ...23.....membres

Personnes invitées ne participant pas au vote : néant

Membres excusés : M PEYROUSET

Le Président du CA ajoute à l'ordre du jour :

1- Désignation secrétaire de séance

Proposition sur les CR : c'est Mme la Principale-Adjointe qui les fera.

Vote

Pour : 23

Contre :

0

Abstentions : 0

2- Ordre du jour

1. Désignation secrétaire de séance
2. Résultats des élections et installation du nouveau conseil d'administration et des différentes commissions.
3. Fonctionnement et règlement intérieur du Conseil d'Administration
4. Informations sur la rentrée : effectifs, politique générale, projet d'établissement
5. Délégation de compétence du Conseil d'Administration à la Commission Permanente pour les projets et financements des voyages et sorties
6. IMP : indemnités de mission particulière
7. Délégation du CA au chef d'établissement pour passation des marchés publics
8. Tarifs collège 2022
9. Contrats et conventions
10. Subvention de fonctionnement 2022 du collège à l'association sportive
11. DBM pour vote
12. Action d'intenter ou de défendre en justice
13. Questions diverses (à communiquer au moins 48 heures avant le Conseil d'Administration)

3- Résultats des élections et installation du nouveau conseil d'administration et des différentes commissions

Inscrits

parents 1512

Votants 520

Bulletins blancs ou nuls 40

Suffrages exprimés 480

Taux de participation 34,39 %

Résultats		Sièges
FCPE	292	4
APEIU	188	3

	6e	5e	4e	3e
% Votants	34,57%	30,00%	38,55%	37,59%

Conseil d'Administration 2022-2023		
	Titulaires	Suppléants
FONCTION	NOM Prénom	NOM Prénom
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BOISSET Jean-Marc	
PRINCIPAL ADJOINT	DELABRE Anne	
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	
CONSEILLER D'ÉDUCATION	LARROQUE Catherine	
REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	HONVAULT Caroline	FARCY Marie-Claude
	PERE Marc	GIBERT Vincent
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE SIEGE	GODEAS Isabelle	TOULZE Florence
	FEUILLERAT Joël	ROUX Laurent
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	MAZIERES Fabien	
	RIGAUD Michel	
RÉPRESENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION	FICOT Virginie	SAGET Jean-Pascal
	PARIS Pascal	MICHAUD Virginie
	VOISIN Aïnoha	TORRE Geneviève
	GENTILHOMME Léa	LAROQUE Sandrine
	PLANTADE Véronique	COUZINET Laetitia
	TOBAJAS Charles	CANITROT Serge
	DIMNET Christelle	PRIVAT Pierre
REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL ATT	RICHOUX Béatrice	
	PEYROUZET Michel	
REPRESENTANTS ÉLUS DES PARENTS D'ÉLÈVES	SPITZ Audrey	BROSSARD-JENAD Shokoufeh
	PINET Martine	GREGOIRE Karen
	CHOLLET Audrey	BADOR Emelyne
	FAISY Karine	VUILLAUME Muriel
	FAULIN Fabienne	COLOMBIES Isabelle
	SARTRES Cindy	MANZONI Cindy
	CASTERAS Pierre	NEGRE Sandrine
REPRÉSENTANTS ÉLUS DES ÉLÈVES	BELAMEIRI Younes	MARTI Célhia
	VIDAL Jules	DUTOUR Mathis
	MORALES Aubin	VACARESSE Lya

Commission permanente 2022-2023		
	Titulaires	Suppléants
FONCTION	NOM Prénom	NOM Prénom
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BOISSET Jean-Marc	
PRINCIPAL ADJOINT	DELABRE Anne	
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	
REPRÉSENTANT DE LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	PERE Marc	
REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION	COUZINET Laetitia	FICOT Virginie
	PARIS Pascal	TOBAJAS Charles
	LAROQUE Sandrine	DIMNET Christelle
REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL ATT	RICHOUX Béatrice	PEYROUZET Michel
REPRESENTANTS ÉLUS DES PARENTS D'ÉLÈVES	SPITZ Audrey	GREGOIRE Karen
	Cindy MANZONI	Isabelle COLOMBIES
REPRÉSENTANTS ÉLUS DES ÉLÈVES	MORALES Aubin	VACARESSE Lya

Conseil de Discipline 2022-2023		
	Titulaires	Suppléants
FONCTION	NOM Prénom	NOM Prénom
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BOISSET Jean-Marc	
PRINCIPAL ADJOINT	DELABRE Anne	
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	
CONSEILLERE PRINCIPALE D'ÉDUCATION	CHARTRER Arlette	
RÉPRESENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT	FICOT Virginie	MICHAUD Virginie
	VOISIN Aïnoha	SAGET Jean-Pascal
	GENTILHOMME Léa	TORRE Geneviève
	PARIS Pascal	PLANTADE Véronique
REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL ATT	RICHOUX Béatrice	PEYROUZET Michel
REPRESENTANTS ÉLUS DES PARENTS D'ÉLÈVES	CHOLLET Audrey	FAISY Karine
	BROSSARD-JENAB Shokoufeh	VUILLAUME Muriel
	NEGRE Sandrine	MANZONI Cindy
REPRÉSENTANTS ÉLUS DES ÉLÈVES	MORALES Aubin	VIDAL Jules
	BELAMERI Younes	DUTOIR Mathis

Commission hygiène et sécurité 2021-2022		
	Titulaires	Suppléants
FONCTION	NOM Prénom	
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BOISSET Jean-Marc	
PRINCIPAL ADJOINT	DELABRE Anne	
CONSEILLERE PRINCIPALE D'ÉDUCATION siégeant au CA	LARROQUE Catherine	
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	
ASSISTANT DE PREVENTION	PEYROUZET Michel	
REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE	PERE Marc	HONVAULT Caroline
ENSEIGNANTS élus au CA	SAGET Jean-Pascal	PRIVAT Pierre
	PLANTADE Véronique	TORRE Geneviève
PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, DE SANTÉ... élus au CA	RICHOUX Béatrice	
PARENTS élus au CA	PINET Martine	BADOR Emelyne
	FAULIN Fabienne	NEGRE Sandrine
MEDECIN		
INFIRMIERE	RICHOUX Béatrice	
ELEVES élus au CA	DUTOIR Mathis	MARTI Célhia

Commission éducative 2022-2023	
(Les membres sont nommés par le chef d'établissement)	
FONCTION	NOM Prénom
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BOISSET Jean-Marc
PRINCIPAL ADJOINT	DELABRE Anne
CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION	CHARTRER Arlette
INFIRMIERE	RICHOUX Béatrice
ENSEIGNANTS	MICHAUD Virginie
PARENTS désignés par le chef d'établissement	SPITZ Audrey

Comité d'Education à la Santé et la citoyenneté 2022-2023		
	Titulaires	Suppléants
FONCTION	NOM Prénom	NOM Prénom
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BOISSET Jean-Marc	
PRINCIPAL ADJOINT	DELABRE Anne	
ADJOINT GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	
CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION	CHARTRER Arlette	
ENSEIGNANTS élus au CA	CANITROT Serge	GENTILHOMME Léa
	VOISIN Aïnoha	TORRE Geneviève
PARENTS élus au CA	BADOR Emelyne	CHOLLET Audrey
	CASTERAS Pierre	SASTRES Cindy
ASSISTANTE SOCIALE		
INFIRMIERE	RICHOUX Béatrice	
ELEVES	VACARESSE Lya	MARTI Célhia
	VIDAL Jules	DUTOUR Mathis

Commission des fonds sociaux 2022-2023		
	Titulaires	Suppléants
FONCTION	NOM Prénom	NOM Prénom
CHEF D'ÉTABLISSEMENT	BOISSET Jean-Marc	
PRINCIPAL ADJOINT	DELABRE Anne	
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	
SECRETAIRE D'INTENDANCE	LAVAL Fanie	
CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION	LARROQUE Catherine	
PARENTS	COLOMBIES Isabelle	FAULIN Fabienne
	GREGOIRE Karen	PINET Martine
ENSEIGNANT	JOUARD Emmanuelle	FICAOT Virginie
ASSISTANTE SOCIALE		
INFIRMIERE	RICHOUX Béatrice	
ELEVES	VIDAL Jules	BELAMERI Younes

Dispositions en application du code de l'éducation.

Article 1 – Convocation

1-1 Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an en séance ordinaire. Il peut être réuni en séance extraordinaire sur simple décision du chef d'établissement, à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

1-2 Le chef d'établissement fixe dans un délai de 10 jours le lieu, la date et heure des séances, établit et adresse les convocations à tous les membres du conseil d'administration. La convocation comporte obligatoirement l'ordre du jour et, sauf exception, les documents préparatoires jugés utiles par le chef d'établissement.

1-3 Le chef d'établissement peut inviter à titre consultatif pour tout ou partie de la séance toute personne dont la présence lui paraît utile à l'éclairage des débats.

1-4 Les membres titulaires sont seuls destinataires des convocations. En cas d'empêchement il leur appartient de solliciter un suppléant élu.

Article 2 – Ordre du jour et compte rendu

2-1 Le conseil d'administration ne traite que des questions entrant dans ses attributions définies par le code de l'éducation, notamment les articles R. 421-20, R. 421-23, R.421-24, et inscrites à l'ordre du jour.

2-2 Le président ouvre la séance une fois le quorum atteint. Si le quorum n'est pas atteint le conseil d'administration est à nouveau convoqué à une date mentionnée sur la convocation initiale. Dans ce cas le conseil d'administration délibère sans que soit appliquée la règle du quorum.

Une fois le quorum atteint le conseil d'administration délibère quel que soit le nombre de présents. Le secrétaire de séance note les arrivées et les départs.

2-3 Le secrétariat est assuré par Madame la Principale adjointe.

2-4 Le procès-verbal est établi sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est adressé aux seuls membres du conseil d'administration et aux autorités de tutelle. Il fait l'objet d'une publication.

2-5 Les convocations et PV du CA seront adressés par mël avec demande d'accusé réception. En cas d'absence de quorum, se reporter à la convocation initiale qui précise les modalités de réunion du nouveau CA.

2-6 Les question diverses sont à déposer 48 heures avant le CA

Article 3 – Vote et expression

3-1 La prise de parole se fait sous la responsabilité du président qui veille à un bon équilibre. Une obligation de discrétion s'impose à tous. Le Président de séance assure la police de l'assemblée : en cas de non-respect des règles de civilité et de mesure dans les propos et le comportement, il peut prononcer une expulsion pour la suite de la séance, suspendre ou lever la séance.

3-2 Les documents ne peuvent faire l'objet de distribution en cours de séance sans l'aval du président du conseil d'administration.

3-3 Les séances ne sont pas publiques.

3-4 Les votes sont personnels et seules les personnes présentes votent.

3-5 les votes se font à main levée : le vote à bulletins secrets est de droit à la demande d'un seul membre.

Article 4 – Durée

La séance ne peut excéder 2 heures 30 minutes. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé, le conseil d'administration poursuit la séance dans un délai de 3 jours maximum ou s'accorde une demi-heure supplémentaire pour le reste de l'ordre du jour.

Le président du conseil d'administration est chargé de veiller à l'application du présent règlement et d'assurer la bonne tenue des séances : il prend à cet effet toutes les dispositions utiles.

A la demande de la FCPE, le compte rendu sera publié sur l'ENT.

Vote

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

5- Informations sur la rentrée, Politique générale, projet d'établissement

	Effectifs classes ordinaires	ULIS	Effectifs avec ULIS	SEGPA	Total élèves avec ULIS et SEGPA	Nb divisions hors SEGPA	Nb divisions avec SEGPA
6e	224	4	228	10	238	8	9
5e	224	3	227	13	240	8	9
4e	194	5	199	15	214	7	8
3e	163	5	168	14	182	6	7
Total	805	17	822	52	874	29	33

Au 08/11/2022, les effectifs ont évolué puisqu'il y a eu 1 arrivée en 4° segpa, 4 nouvelles inscriptions en classes ordinaires et 1 départ.

En ce qui concerne la sectorisation, les décisions seront rendues début décembre. La FCPE précise que les élèves de Lapeyrouse partiront au collège de Montrabé dès la rentrée 2023.

Point sur les enseignants :

Manque d'un directeur de SEGPA

Une enseignante de lettres est absente depuis septembre et non remplacée.

Un collègue de technologie a démissionné et deux collègues de technologie ont accepté de prendre en charge les 4 heures affectées à ce poste.

Organisation CESCE

Pilotage de Mme Richoux et Mme Chartier qui vont organiser l'instance autour des thèmes suivants :

- ✚ Hygiène de vie, petit déjeuner (Segpa)
- ✚ Harcèlement (6^e)
- ✚ Mixité (5^e)
- ✚ Le Consentement (4^e)
- ✚ Education à la vie affective (3^e)
- ✚ PSC1
- ✚ SST

Possibilité de travailler avec les AED.

Possibilité de travailler avec des partenaires extérieurs (à définir).

Possibilité de travailler avec des enseignants sur des projets communs.

La représentante de la mairie précise que la mairie travaille sur l'égalité et propose des actions communes.

Relance du CVC

La première réunion se tiendra le mardi 15 novembre à 13h.

Intervention AFEV

Binôme de deux services civiques entre 10 et 15 heures dans l'établissement

Travail sur le vivre ensemble, débats (socialisation, croyances, fake news...)

Pause méridienne : activités ludiques à visée éducative

Heures de permanence : ateliers thématiques, groupes de parole, débats (thématiques du PLC : discriminations, égalité des jeunes, citoyenneté, EDD, café philo)

Participation à des projets avec les profs ou les parents

Devoirs faits

Formation EMAS

Groupe de 20 personnes

5 formations sur l'année

Formation SEGPA

En attente d'une proposition de FIL en lien avec les services du SDEI (Service départemental Ecole Inclusive)

Suivi prise en charge élèves autistes

En construction avec le professeur Ressource autisme départemental (en lien avec le SDEI)

Projet « un jeune, un mentor »

Projet d'accompagnement d'élèves en voie de décrochage pour une orientation choisie. Travail avec l'association « Projets métiers »

FLE :

60 heures ont été allouées à l'établissement pour l'enseignement du FLE. Les cours commencent le jeudi 17 novembre.

6- Délégation de compétences du conseil d'administration à la commission permanente

Proposition de déléguer à la commission permanente la gestion des voyages et sorties.

M. Le Principal propose la création de la commission permanente à ce titre.

Vote

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

M. Le Principal précise que toutes les sorties sont prises en charge par l'établissement.

7- IMP : indemnités de mission particulière

Ventilation des IMP (Septembre 2022)				
Objet	Personnel	BOP141	BOP 230	Etat
Coordination EPS	MARTY Olivier	2		Dotation fléchée
Coordination Section sportive	BALAGUE Guillaume	1		Dotation fléchée
Référent culture	JOUARD Emmanuelle	1		Proposition
Référent numérique	TOBAJAS Charles	2		Dotation fléchée
Gestionnaire ENT	POIRAUD Thomas	2.5		Dotation fléchée
Référent décrochage	COUZINET Laëtitia	1		Proposition
Coordination Français	DOMERGUE Muriel	1		Proposition
Parcours Avenir	COUZINET Laëtitia	1		Proposition
Devoirs faits	CHARTRER Arlette		0,5	Dotation fléchée
Total		11,5	0,5	

Nb d'IMP	IMP Ventilée	Solde
12	12	0

Vote**Pour : 23****Contre : 0****Abstentions :**

8- Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés publics

Vote**Pour : 23****Contre : 0****Abstentions : 0**

Un représentant du personnel demande si cette délégation porte sur l'année scolaire ou l'année civile.
Cette délégation porte sur l'année civile.

9- Tarifs collège

Ces tarifs incluent également les objets confectionnés devant être réalisés par les ateliers Segpa.

Les tarifs hors objets confectionnés sont inchangés.

Vote**Pour : 23****Contre : 0****Abstentions : 0**

10- Contrats et conventions

Plusieurs contrats sont proposés. Les prestataires sont :

Ludothèque de L'Union (échecs), association Rebonds (interventions Segpa - EPS), Ville de Toulouse (sortie scolaire), Techni-Pure (hygiène parasitaire demi-pension), Refood (huiles usagères alimentaires), Rectorat (Adage 1er degré).

Les contrats en cours sur 2022 sont reconduits en 2023 (reconduction tacite ou pluriannuelle)

Vote

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

11- Subvention de fonctionnement du collège à l'association sportive

Le collège alloue à l'association sportive du collège une subvention de 1300,00 € pour l'année 2023.

Vote

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

12- DBM

Compte tenu de la hausse constatée du prix de l'énergie (gaz, électricité) et des denrées alimentaires et du contexte d'incertitudes économiques, il est prudent d'abonder pour la fin de l'exercice les crédits dévolus à la viabilisation et au crédit nourriture.

Les crédits alloués à l'occupation du bassin de piscine municipale sont également abondés (dispositif savoir nager).

Vote

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Un parent d'élèves demande la présentation de la communauté éducative, les enjeux, quel était le budget initial par rapport à cette DBM. Monsieur le Principal précise que toutes ces questions ont fait l'objet d'une réunion en septembre.

Un parent d'élèves demande si le budget reste confortable malgré cette DBM. M. Le Gestionnaire répond que pour l'instant les projets ont pu être financés.

M. Le conseiller départemental quitte la séance à 19h10. Reste 22 votants.

13- Action d'intenter ou de défendre en justice

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

14- Questions diverses

Questions diverses des enseignants

1. Qu'en est-il du recrutement des AED et des AESH ? Faire le bilan
AED 11 dont 1 AED Tice
AESH : 15 dont une en congé maladie. 2 en attente de recrutement
2. Existe-t-il un "protocole/procédure"d'inclusion des élèves ULIS ? Nous avons dit : gérer la Pénurie, prioriser les 3è et retarder l'inclusion afin d'avoir le temps de discuter à la fois avec les familles et les enseignants ; réfléchir aux besoins/répartitions en fin d'année afin de préparer plus sereinement la rentrée...
Il faut distinguer la prise en charge des ULIS par les AESH (8 AESH mobilisées sur des volumes horaires allant de 3h au temps complet). L'inclusion se fait sous le pilotage de la coordinatrice ULIS.
Pour les autres accompagnements, il faut effectivement en fin d'année faire le point et réparer pour la rentrée suivante en respectant certains critères à affiner (Accompagnements individuels, choix des niveaux, choix des matières, etc...).
3. Existe-t-il une "procédure/protocole " d'accueil des nouveaux collègues/élèves/AED au début de l'année ou en cours ? Combien, trombinoscope, Faire le point sur les formations, attribution 1AED/classe
Les nouveaux sont accueillis avec remise des mêmes dossiers que ceux du début d'année, entretien avec les personnels de directions, transmission du projet d'établissement, équipes éducatives préalables pour certains nouveaux élèves...
Chaque AED a en charge un ou plusieurs suivis de classes (retard, problèmes divers de vie scolaire...)

Formations établissement :
Formation AED
Formation EMAS (cinq interventions)
Formation Laïcité dans l'année
FIL SEGPA en préparation
Appui référente Autisme du SDEI pour accompagnement Mme BAL
4. Avoir la possibilité d'un garage à vélo pour le personnel ? Nous avons évoqué deux solutions ; celle de compartimenté celui existant ou mettre un auvent avec un atelier sur le parking des profs.

Nous-nous dirigeons vers un aménagement sécurisé dans le garage à vélo existant.

Question diverse des parents

- Nous souhaitons aborder de nouveau, la tenue d'une cérémonie républicaine de remise du Diplôme National du Brevet. Comme le mentionne le ministère de l'éducation à travers une note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016 " La réussite des élèves au DNB et au certificat de formation générale (CFG) constitue un premier aboutissement de leurs apprentissages. La Nation reconnaît, à travers une cérémonie républicaine, le mérite de l'élève qui s'est impliqué avec succès dans sa scolarité et le félicite pour l'obtention de son premier diplôme. Cette cérémonie est organisée dans les collèges, de préférence dans les quinze jours qui précèdent les vacances de la Toussaint. Elle offre également l'occasion de renforcer les liens entre le collège et les différents établissements dans lesquels ses anciens élèves de troisième poursuivent leur formation (lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, centres de formation d'apprentis...)."

Compte tenu de notre charge de travail, nous n'avons pas le temps à cette période de l'année de mettre en place cette organisation chronophage et trop complexe.

Un parent d'élèves demande si la cérémonie aura lieu cette année et précise qu'il y a une loi. M. le Principal répond qu'il y a une circulaire et qu'il souhaite que le CVC réfléchisse à l'avenir sur une cérémonie qui intègre tous les élèves y compris ceux qui n'ont pas eu le Brevet. Pour cette année il n'y aura pas de cérémonie.

- Point sur les postes non pourvus (profs de technologie, notamment pour les classes de 3eme où la technologie est au brevet), absence/remplacement des professeurs.

Toujours pas de remplacement. A l'interne, deux profs de Techno vont se partager les classes.

- Conditions d'accès aux casiers pour les enfants qui souhaitent en avoir un (autres que pour des motifs médicaux, situation familiale).

Pas d'autres critères que les situations de handicap avec ce qu'elles engendrent, les situations familiales (gardes alternées). Il y a peu de casiers. Mme Larroque, CPE, explique les conditions d'accès aux casiers. Il ne reste plus de casiers.

Un parent demande si de nouveaux casiers ne peuvent pas être rajoutés. Pour des raisons de sécurité, la commission sécurité a demandé à enlever des casiers puisqu'ils gênaient l'entrée / sortie de la salle de conférence. Les casiers ne peuvent pas être placés dans la cour.

- restauration : Possibilité de préparer des entrées avec des sauces à côté du plat afin que les enfants puissent en rajouter s'ils en veulent ou non / les serviettes de tables sont telles de nouveau autorisées à la cantine (pas de communication depuis le COVID où elles avaient été supprimées)

Sauce à côté des plats : guère possible en termes d'organisation, de temps de passage au self, de gaspillage et de nettoyage.

Les parents d'élèves demandent à ce que les élèves puissent avoir des entrées sans vinaigrette. M. Le Gestionnaire après demande au chef cuisinier, fait savoir que c'est possible. Il faut seulement que les élèves le demandent lors de leur passage.

Serviettes : dans le cadre du développement durable, le projet était que les élèves amènent leurs serviettes. Ce qui est sur le long terme très compliqué. Nous allons revoir la position et sans doute réintroduire les serviettes papier.

Il sera néanmoins important de travailler sur le gaspillage des serviettes en papier.

- situation des sanitaires : point à date, depuis la mise en place des sanitaires à l'extérieur.

Rien de particulier à dire, si ce n'est qu'en termes de surveillance, il y a un AED à côté des sanitaires et que les portes des sanitaires du bâtiment de restauration vont être remplacées.

Les toilettes extérieures sont ouvertes au cas par cas pendant les cours.

Le papier peut être demandé à la vie scolaire. Malheureusement des élèves ont bouché les toilettes avec du papier et les équipes du CD31 ont dû intervenir.

- gestion de la sortie des élèves qui termine les cours à midi et non midi trente le mercredi (ils sont obligés d'attendre midi trente)

C'est une information erronée. Le portail est ouvert à midi.

- point sur les effectifs du collège.

Voir début du compte rendu

- Possibilité d'avoir des bancs à l'ombre dans la cour (celle-ci ayant été réduite)

Il y a des bancs quasiment partout dans la cour

15-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h15